

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 666

Artikel: Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis : (suite et fin)

Autor: M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M ^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M ^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de chèques postaux I. 943	 Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50 ETRANGER 1 an 8.— 6 mois 4.— Le numéro... 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
		ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

L'infériorité des femmes vient de leur habitude de vivre en tutelle. On ne développe que les forces dont on a besoin.

Emile AUGIER.

Aux Chambres fédérales

Questions féministes

La nouvelle qu'a publiée notre précédent numéro du dépôt sur le bureau du Conseil National d'un « postulat » Oprecht en faveur du vote des femmes ayant attiré l'intérêt de quelques lectrices, celles-ci nous ont demandé quelle serait la suite de ce geste. Pour le moment, pas grand chose: en général un « postulat » est déposé sans discussion aucune — comme on l'a vu lors de cette dernière session de juin; et il se passe habituellement un certain temps jusqu'à ce que son auteur soit appelé à développer sa proposition. La Chambre procède alors à un vote; puis le Conseil Fédéral accepte ou repousse le « postulat ». Etudié par les « juristes de la couronne », s'il a été adopté celui-ci revient alors pour discussion devant les Chambres, qui l'adoptent ou le repoussent; et si par un miracle, sur lequel les événements extérieurs auront à notre avis une certaine influence, c'est la votation populaire... Comme on le voit, il coulera de l'eau sous les ponts de l'Aar avant ce moment-là!

* * *

C'est durant cette même session de juin que, revenant, ainsi que nous l'apprend le *Bund*, à l'éternelle question des femmes « factrices », M. le conseiller national von der Aa (Vaud) a manifesté ses inquiétudes devant « l'invasion » des femmes dans l'Administration des postes, craignant que la situation actuelle, de provisoire, ne devienne définitive, mais corrigeant cette opinion par celle à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, que « lorsque l'on engage de préférence des femmes, il faut alors les payer au même salaire que les hommes ». Ce n'est certes pas nous qui dirons le contraire! M. le conseiller fédéral Celio a répondu que 4000 employés des P. T. T. ayant été mobilisés en 1939-1940, il avait été nécessaire d'engager des femmes, qui, depuis lors, ont été congédiées; que d'ailleurs, la poste n'était pas seule à utiliser des femmes comme facteurs, et que les trams et autres moyens de communication faisaient également appel à elles; mais que tout ceci étant conditionné par la mobilisation disparaissait avec elle...

...Et sans doute, ajoutons-nous, que la femme retournerait au foyer, même si elle

n'en a point, même si le plan Zipfel n'a prévu pour elle aucune « occasion de travail », même si tous les postes, toutes les places rémunérées sont strictement réservées à des hommes, fussent-ils incapables et inintelligents... Ah! que le « postulat » Oprecht ne peut-il hâter sa marche pour que des femmes, enfin! prennent la défense de leurs sœurs devant les Conseils du pays, et que toutes, devenues électrices, puissent enfin compter dans l'engrenage national pour autre chose que pour une pièce de rechange que l'on utilise ou rejette selon les moments!...

E. Gd.

MERCI! à tous ceux de nos amis, auxquels nous nous sommes personnellement et spécialement adressées pour la reconstitution de notre fonds de garantie, et qui nous ont répondu avec un empressement réconfortant. Et si, pour éviter des frais considérables, ce n'est pas vers tous nos lecteurs que nous nous sommes tournées, que l'on sache au moins que toutes les souscriptions de parts à fonds perdu (1 part: 20 fr., une demi-part: 10 fr., un quart de part: 5 fr.) sont accueillies avec joie et reconnaissance. (Chèques postaux I. 943).

Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis

(Suite et fin.)¹

Traitements.

L'Association des Hôpitaux des Etats-Unis recommande sur ce point que le minimum de traitement soit fixé à 200 dollars par mois (plus de 500 fr. suisses), chaque hôpital devant s'efforcer d'équilibrer les traitements payés par lui avec ceux en vigueur dans la région pour un travail du même ordre et demandant un degré analogue de responsabilité et d'expérience. Le traitement des infirmières diplômées comprend habituellement en outre certains avantages équivalant à son entretien partiel ou total: c'est ainsi qu'une infirmière peut être rémunérée de quatre façons différentes, soit a) traitement en espèces, b) traitement en espèces plus entretien complet en nature; c) traitement en espèces plus entretien partiel en nature, et d) traitement en espèces plus

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Là où Minerve et Mercure se rencontrent...

Une visite au Secrétariat féminin suisse

...Cette comparaison mythologique est de notre collaboratrice, Mme Debruit-Vogel, rédactrice de la *Berna*, après sa première visite à ce Secrétariat, situé comme nous avons pu le constater personnellement à l'angle de deux larges et paisibles rues, ombragées de vieux arbres, dans un quartier tranquille et peu connu des visiteurs étrangers de Zurich. Disons-leur tout de suite pour les rassurer que le tram No 1 les y conduit en peu de minutes de la gare centrale, et que l'accueil reçu vaut la peine du trajet.

Sur les pas de Mme Debruit, nous avons vu à notre tour la petite grille et le bout de jardin à traverser pour trouver, sur la porte du No 45 de la rue dédiée à Mercure, la plaque blanche du Secrétariat et l'entrée du local spacieux et intelligemment compris que se partageait l'ancien « Office suisse des Professions féminines », devenu maintenant la Section I du Secrétariat, domaine de Mme Anna Murset et de Mlle G. Niggi — et les Sections II et III que dirige depuis le 1er avril dernier, la nouvelle secrétaire romande dont nous avons annoncé la nomination entre de nombreuses candidates. Neuchâteloise mariée à un Bernois, et déjà mère d'un bébé de dix-huit mois, Mme Schaer-Robert est brune, élancée, brillante, parlant bien, maniant expertement le *Schweizer Ditsch*, grâce à son mari. Ancienne étudiante des Universités de Neuchâtel et de Berlin, ayant pratiqué le barreau dans sa ville natale et l'Administration sous la couple fédérale, elle s'est attachée avec tout l'élan de la jeunesse à la tâche considérable qui lui est dévolue, et qu'au cours, soit de la séance de Comité que nous avons tenue avec elle, soit de celles de nos assemblées de sociétés féminines où on l'a appelée à prendre la parole, elle a développée avec autant d'ardeur que de clarté. Clarté de la juriste, sens des réalités de la femme pratique, unissant les qualités des deux cantons dont elle relève, elle entend faire de son Office un centre de liaison pour tous les intérêts féminins, et

s'est déjà attelée à quelques tâches actuellement pressantes telles que l'assurance-vieillesse, les articles économiques de la Constitution, une enquête sur la situation des Services complémentaires féminins — sans parler de tout ce qui surgira au fur et à mesure que son Secrétariat sera mieux connu.

Mais pour pouvoir utilement renseigner autrui, il convient essentiellement d'être bien renseignée soi-même, et c'est pourquoi Mme Schaer attache une grande importance aux relations personnelles avec les groupements féminins de notre pays, comme avec les personnalités qui s'y rattachent. Et c'est pourquoi aussi nous transmettons ici sa demande à toutes les sociétés féministes — car il va de soi que Mme Schaer est suffragiste militante! — de la tenir au courant de leur activité, de l'informer de leurs démarches, de lui communiquer leurs rapports, textes de pétitions et de requêtes, de lui signaler leurs succès — et aussi leurs échecs! — car notre période moins que jamais n'autorise le gaspillage de forces et la dispersion, et il serait absurde d'employer cette secrétaire crâne et ardente à refaire la besogne que quelques-unes parmi nous ont déjà accomplie.

* * *

Le temps nous a manqué pour rendre visite, après Mme Schaer, Mme Murset et Mlle Niggi, à la secrétaire d'un autre bureau féminin situé exactement porte à porte: Mlle Mutzenberg, secrétaire de l'Association suisse pour le Service domestique, dont nous avons à Genève le Secrétariat romand. Au passage, on nous a signalé aussi dans le voisinage deux autres importantes institutions féminines: le lieu de rencontre du Service civil féminin suisse et l'Ecole ménagère du Zeltweg, qui dépend de la Section zurichoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. ...Mercure avec sa roue ailée qui signifie rapidité et savoir-faire; Minerve qui symbolise la sagesse et la raison: décidément, Mme Debruit voit juste, et ces noms de rues qui se croisent promettent à notre activité de femmes suisses le progrès intelligemment préparé que mérite leur effort.

E. Gd.

allocations en espèces correspondant à l'entretien partiel ou total en nature. La valeur de cet entretien en nature dépend forcément de nombreux facteurs qui varient d'un lieu à l'autre; en 1938, le taux moyen de rétribution des infirmières d'hôpitaux variait entre 60 et 90 dollars par mois, plus leur entretien complet, et entre 100 à 125 dollars par mois sans frais d'entretien. Dans les deux cas, les traitements les plus élevés étaient ceux payés dans des centres importants, dans lesquels la demande de main-d'œuvre infirmière était la plus forte. Mais malgré tout ceci, et dans de nombreuses localités encore, le traitement des infirmières diplômées n'est jamais aussi élevé que celui de personnes exerçant des professions libérales, et ayant des responsabilités et des devoirs comparables aux leurs.

Congés.

Conformément aux normes formulées par l'A.H.A. les congés annuels payés, dont la durée varie suivant les postes, devraient être accordés aux infirmières ayant au moins six mois de service et proportionnés à la durée de leurs services. L'A.H.A. recommande également d'accorder quinze jours de congé de maladie avec plein traitement, ou bien un nombre de jours égal à la durée du congé annuel; en cas d'accident, survenu aussi bien au cours du travail que hors travail, un congé équivalent au congé de maladie devrait être accordé.

Dans les grands hôpitaux, tant officiels que privés, les congés s'élevaient facilement à un total de 4 semaines par an; mais depuis la guerre ces congés ont été réduits, et certains hôpitaux n'en accordent même plus aucun, donnant en revanche une indemnité en espèces. Ce

sont d'ailleurs des hôpitaux qui, pour la plupart, ont introduit la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours de travail, et qui estiment que, vu cette réduction des heures de travail, les congés ne sont plus nécessaires. Cette pratique est opposée à celle que défendent l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale, qui, comme l'A.H.A., ont recommandé un congé annuel de 28 jours pour tout l'ensemble du personnel infirmier.

Service de santé.

La tâche immédiate du personnel des hôpitaux étant de contribuer au rétablissement de la santé des malades hospitalisés, il n'est que logique que des dispositions spéciales soient prises pour donner à ce personnel des soins appropriés en cas de maladie. C'est pourquoi certains hôpitaux ont créé des « services de santé à prix réduit ». L'A.H.A. préconise dans ce domaine un programme d'hospitalisation par groupes pour tout le personnel, ainsi qu'une assurance individuelle à la charge de l'hôpital; de plus, le personnel devrait être engagé à contracter une assurance-vieillesse-invalidité et survivants, à laquelle l'hôpital devrait participer. En revanche, l'A.H.A. n'a pas donné son approbation à l'adhésion du

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

Au Service du Pays

Cours d'éducation civique pour jeunes filles

VAUMARCUS, LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1944

Organisé par l'Alliance suisse des Unions chrétiennes de Jeunes Filles — la Fédération des Eclaireuses suisses — l'Union des Coopératrices romandes — l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille — et l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Samedi 2 septembre

- 17 h.: Ouverture du cours.
- 17 h. 30: **Comment notre pays est-il organisé?** : M^e Arnold BOLLE, avocat (La Chaux-de-Fonds).
- 20 h.: **A-t-il besoin de nous?** : Discussion préparée d'après un questionnaire.

Dimanche 3 septembre

- 8 h. 30: **Service catholique** à St-Aubin.
- 9 h.: **Culte protestant**: M^{lle} Mad. STROELE, lie. théol., (Peseux).
- 10 h.: **Les valeurs de mon pays**: M^{lle} Norah VIRIEUX (Lausanne).
- 14 h.: **En suis-je responsable?** : Discussion préparée d'après un questionnaire.
- 17 h. 30: Clôture du cours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Prix du Cours: Fr. 4.—, y compris paillasse dans cantonnement; supplément de fr. 0.50 pour lit dans cantonnement, ou de fr. 1.50 pour lit dans la Maison Zwingli (draps compris).
Participation: Toute jeune fille âgée de 16 ans au moins.
Ravitaillement: Du thé et un potage sont offerts aux repas; apporter toutes ses provisions et une pincée de thé.
Une circulaire sera envoyée en soit aux personnes inscrites pour leur donner des indications et précisions supplémentaires.
Le cours n'aura lieu que s'il y a un minimum de trente participantes.
S'inscrire, jusqu'au 15 août, auprès de M^{lle} Rose Grosjean, La Neuveville. (J. B.).

N. D. L. R. — Nous souhaitons à ce cours de jeunesse le même plein succès qu'à celui de l'an dernier, à la même époque, au *Erzberg* sur *Aarau*, destiné à des participantes de langue allemande, qui, toutes, ont été vivement intéressées par la nouveauté de cette rencontre entre jeunes de milieux différents, placées ainsi en commun devant leurs responsabilités nationales et civiques. Espérons que la jeunesse de Suisse romande — ce qui n'exclut nullement les Suisses allemandes, bien au contraire! — répondra aussi nombreuse et aussi vivante que ses Confédérées!

personnel des hôpitaux au projet d'assurance-chômage élaboré par le Conseil de sécurité sociale, estimant que, vu la pénurie de personnel infirmier, les hôpitaux en tant qu'employeurs aussi bien que les employés n'ont pas à tenir compte d'une situation étrangère à leur activité.

M. S.

IN MEMORIAM

M^{me} Thékla Stilling-Dor

Quel beau trio de femmes intelligentes, sensibles et artistes formaient M^{me} Jeanne Laurent, peintre, qui a disparu la première, M^{me} Stilling, décédée le 22 juin dernier, à l'âge de 80 ans, et M^{me} Emmeline Forel-Forel, qui veille avec autant de compétence que de grâce sur les trésors du Musée du Vieux-Morges et qui est une virtuose du pastel! Ces trois femmes représentent, pour les Lausannois, toute une époque, aujourd'hui révolue, un passé où l'on avait les loisirs et la liberté d'esprit de se consacrer à l'art, aux belles choses, à la conversation, à la lecture, où l'on voyageait facilement à la recherche des œuvres d'art et des paysages encore inconnus.

M^{me} Stilling, fille de professeur, femme de médecin, veuve dès 1911, avait la passion du beau, et la grande joie de sa vie a été de communiquer cette passion à son entourage, à ses élèves de l'Ecole Vinet, qu'elle a enseignées de 1903 à 1927 et à qui elle a laissé par sa personnalité même et par ses propos, un inoubliable souvenir. Elle a peint à l'huile et au pastel des paysages du bassin du Léman, de la Bretagne, des portraits. Elle lisait beaucoup et sa bibliothèque renferme des trésors. Elle et son mari avaient constitué une collection de tableaux choisis avec le goût le plus sûr, dont une partie a été donnée déjà au Musée cantonal des Beaux-Arts.

M^{me} Stilling suivait avec l'intérêt le plus éclairé les jeunes; combien elle en a encouragé, conseillé, et l'an passé encore, relevant de maladie, elle posait devant Nanette Genoud pour un portrait que l'on a vu, il y a quelques mois, à l'exposition de la section vaudoise des Femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, section que M^{me} Stilling avait contribué à créer, avec M^{me} Nora Gross et M^{me} Lina Gloor, et dont elle était membre d'honneur pour les grands services rendus.

S. B.

A la Société d'utilité publique des Femmes suisses...

...qui reprend une de ses anciennes demandes (Lucerne, le 22 juin 1944)

Considérée du point de vue de l'électorat et de l'éligibilité des femmes, cette 56^{me} Assemblée générale de la Société d'utilité pu-



Livres de femmes

Les limites de la féerie et les romans de Miss Elisabeth Goudge. ¹

C'est dans une Angleterre abrupte par le confort matériel que Lewis Carroll trouva son inspiration pour créer Alice au Pays des Merveilles, cet ouvrage qui remporta un succès sans égal dans les capitales bourgeoises des Deux Mondes. C'est contrainte par la gêne la plus prosaïque que Marguerite Audoux évoqua l'existence dépourvue de Marie-Claire, si extraordinairement lumineuse, et dont chaque détail anecdotique fait naître une sympathie enchantée... Le Grand Meaulnes aussi fut l'éclatante compensation d'une vie consacrée à d'astreignants devoirs, alors qu'Alain Fournier ne pouvait deviner que le sort lui réservait la fin mystérieuse d'un héros. Et, du sein des préoccupations matérialistes les plus opprimentes, — majestueusement affublées

de la pierre blanche. Non pas que toute la journée durant, il n'ait été question que de l'active participation des femmes à la vie publique: non! mais une petite brèche s'est produite dans les habitudes courantes des vingt ou vingt-cinq dernières années, et cela grâce à l'exposé que M^{me} Vischer-Alioth (Bâle), présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, fit dès les débuts de la séance au Kursaal sur le sujet brûlant du vote des femmes.

En termes modérés, pesés, et dépourvus de toute passion, M^{me} Vischer sut admirablement intéresser les 700 femmes qui l'écoutaient, et dont la plupart tiennent une place importante dans leurs milieux féminins, et les persuader de la valeur profonde de la collaboration des femmes à la vie publique. En effet, assura-t-elle, la majorité des femmes convaincues qui demandent le droit de suffrage ne le font pas par esprit de revendication, mais bien poussées par sentiment de la responsabilité que leur conférerait l'égalité politique; et lorsque Platon mentionne les «devoirs moraux» de l'Etat, de qui s'agit-il, sinon des femmes, dont c'est la tâche de collaborer à cette œuvre? La démocratie ne demande-t-elle pas la souveraineté du peuple, l'effort de l'individu en faveur de la communauté? or les femmes appartiennent-elles aussi

A travail égal, salaire égal

N. D. L. R. — Notre collaboratrice, Mlle Helen Heroy, vient de publier dans la Gazette de Lausanne ce remarquable article, que l'on nous saura gré de reproduire ici, et dont la lecture est à recommander, non seulement aux féministes, mais surtout aux antiféministes de chez nous!

Un souffle de féminisme a balayé le pays ces dernières semaines. L'attention générale a été attirée sur les services éminents rendus par les femmes, tant dans les cadres de l'armée que dans l'industrie. Mais les éloges seuls ne suffisent pas, le moment est venu de demander l'application du principe: à travail égal, salaire égal. M. Churchill a annoncé à la Chambre des communes la réunion d'une Commission royale pour examiner la question. Tel est le résultat de la proposition faite il y a quelques semaines par Mrs. Cazalet Keir, demandant que le principe de l'égalité de salaire soit introduit dans la nouvelle loi sur l'enseignement.

La question n'est pas nouvelle. Une Commission royale s'en était déjà occupée au lendemain de l'Armistice, mais, à vrai dire, ses recommandations sont restées lettre morte pendant ce dernier quart de siècle. Le futur statut économique de la femme est d'une tout autre importance qu'en 1918, la contribution des femmes à l'effort de guerre ayant été infiniment plus considérable et ayant même amené des changements radicaux dans l'industrie et dans les conditions de travail. La conception du travail féminin est totalement modifiée; aucune ligne de démarcation n'existe plus entre un travail pouvant être fait par une femme et un travail nécessairement masculin. En effet, la Grande-Bretagne possède actuellement une force industrielle féminine telle qu'il n'en a jamais existé: 250.000 femmes ingénieurs, des milliers d'autres travaillant dans les laboratoires

de recherches scientifiques, non comme assistantes mais comme experts, plusieurs milliers encore remplaçant des ouvriers spécialisés: électriciens, fabricants d'instruments de précision, vérificateurs de moteurs d'avion. Dans les stations de la R. A. F. ce sont des femmes qui réparent les appareils endommagés et qui sont responsables du service des pièces de rechange. Des mathématiciennes accompagnent les pilotes au cours de vols de reconnaissance destinés à repérer les sous-marins ennemis ou à installer et vérifier des postes de radio secrets. Parler de leur valeur, de leur endurance, de leur héroïsme est superflu, déplacé même.

En réalité, l'extension que devait prendre le travail féminin n'avait pas été même soupçonnée au début de la guerre. Les femmes ont été mobilisées, comme d'habitude, pour laver la vaisselle, faire la cuisine, s'occuper des petits travaux de bureau ou faire la chaîne dans les fabriques. Les contremaîtres les ont reçues en grommelant et les employeurs n'ont pas été plus accueillants. Que les femmes soient maintenant considérées comme apportant une contribution importante à l'industrie, et non plus comme de simples manœuvres, est un succès remarquable dû à de solides qualités.

En principe, la cause est gagnée et la tâche de la présente Commission royale sera plutôt d'examiner les difficultés d'application pratique que de discuter les mérites de la cause. Pendant ces dernières semaines, tandis que la presse donnait une large publicité à la question, un argument a été plusieurs fois mis en avant: le salaire égal accordé aux femmes et aux hommes ne risquerait-il pas de favoriser la main-d'œuvre masculine au détriment de la main-d'œuvre féminine? Une application rigide de ce principe ne priverait-elle pas la femme de certaines possibilités qui sont aujourd'hui à sa portée? La réponse à cet argument — et elle a été donnée sans tarder — est qu'il doit y avoir

une période d'ajustement, que le principe devra être appliqué aussi vite et aussi complètement que possible, sauf là où il serait au désavantage des femmes elles-mêmes. Dans l'industrie, ce seront probablement les ouvrières spécialisées, qui touchent des salaires presque équivalents à ceux des ouvriers qualifiés, qui voudront continuer à travailler, et non les moins habiles, si bien que la loi du salaire égal n'amènerait pas en pratique l'envahissement féminin ou le bouleversement financier redouté.

En outre, c'est de femmes hautement qualifiées, exerçant une profession, que la communauté a grandement besoin; ce sont elles dont la position économique doit être améliorée. Les services nationaux d'hygiène, la politique de l'assainissement du logement, celle de la sécurité sociale, l'instruction, la police, l'Eglise auront un besoin urgent de femmes capables et disciplinées.

...L'avenir paraît donc favorable et on peut espérer que les obstacles placés sur la route des femmes seront définitivement renversés. Ce ne sont du reste pas uniquement des obstacles économiques. Il est à noter que tandis que les femmes médecins et dentistes employées par le gouvernement et l'armée jouissent des mêmes salaires et des mêmes prérogatives que leurs collègues masculins, la plupart des hôpitaux refusent de les admettre comme étudiantes. Elles ont dû, par conséquent, être formées dans leurs propres écoles médicales. Cette discrimination ne peut être perpétuée à une époque où il y aura une sérieuse carence de médecins. L'interdiction aux institutrices de se marier, imposée par une autorité telle que le London County Council, est un autre cas qui a causé pas mal de complications. Pareille interdiction est en effet difficile à justifier dans une profession où la femme mariée et qui a la vocation de l'enseignement peut apporter une importante contribution à la société.

H. H.

de la mesure nécessaire pour continuer à travailler en commun pour des questions d'intérêt général. Et puis, tout progrès accompli n'entraîne-t-il pas forcément, du fait même de ce qu'il crée, une disparition? sans que l'on puisse toujours prévoir ce qui surviendra? Or, puisque, pour le moment, la collaboration des femmes à la vie publique est une pure question de droit et de justice — et pour mon compte personnel, je ne vois aucun obstacle à insister sur ces mots de *droit* et de *justice*, sans renoncer pour cela à ceux plus prudemment employés de *devoir* et de *responsabilité* — il ne nous est aucune autre voie que celle-ci pour atteindre ce but.

Et pour autant que nous nous félicitons que les «Gemeinnützigen» — comme l'a d'ailleurs fait l'an dernier l'Alliance de Sociétés féminines suisses — aient repris la question du suffrage des femmes, qui est la racine de tous les progrès féminins, nous tenons à rappeler qu'il y a exactement vingt-cinq ans, soit les 16 et 17 juin 1919, à son Assemblée générale d'Interlaken, la même Société d'utilité publique des Femmes suisses avait déjà nettement pris position. Après une conférence de M^{me} Hélène David (St-Gall) sur le sujet *Féminisme et Suffrage féminin*, la résolution suivante, votée en conclusion, avait été immédiatement envoyée aux Chambres fédérales alors en séance à Berne:

«...L'avenir paraît donc favorable et on peut espérer que les obstacles placés sur la route des femmes seront définitivement renversés. Ce ne sont du reste pas uniquement des obstacles économiques. Il est à noter que tandis que les femmes médecins et dentistes employées par le gouvernement et l'armée jouissent des mêmes salaires et des mêmes prérogatives que leurs collègues masculins, la plupart des hôpitaux refusent de les admettre comme étudiantes. Elles ont dû, par conséquent, être formées dans leurs propres écoles médicales. Cette discrimination ne peut être perpétuée à une époque où il y aura une sérieuse carence de médecins. L'interdiction aux institutrices de se marier, imposée par une autorité telle que le London County Council, est un autre cas qui a causé pas mal de complications. Pareille interdiction est en effet difficile à justifier dans une profession où la femme mariée et qui a la vocation de l'enseignement peut apporter une importante contribution à la société.

H. H.

être heureuse et rester belle, cette île pauvre avec ses sentes, ses landes, ses falaises, ses jardins de fleurs et de légumes, sa petite ville en pente, dont la rue principale est un ramassis de tavernes et de bouges, enfin, cet aventurier débâché qui rentre au pays incognito avec l'intention de se donner la mort; il y avait là matière à un roman réaliste des plus déprimants. Seulement la présence dans l'île — ou plutôt dans l'âme d'Elisabeth Goudge — de je ne sais quelle intuition secrète, ouvrant des possibilités imprévisibles et pourtant pressenties, amène un dénouement plein de beauté... qui d'ailleurs n'est pas un dénouement, puisque tout continue presque de même qu'auparavant, avec cette différence qu'un souffle a passé, donnant cours à d'infinis espoirs.

Un même élan d'imagination, une même soif de ce qui est juste et beau, un même sens de la communion familiale au sein de la nature et en dépit de toutes les forces adverses, éclate dans un autre conte, traduit en français sous le titre *Le Domaine enchanté* (*The Bird in the Tree*).

Peut-être ici, comme déjà dans le dénouement du drame psychologique esquissé dans *L'Arche*, l'auteur s'arrête-t-elle un peu de cette puissance divine au caractère bon enfant qui, de tout temps, préside aux récits à l'usage des écoles du dimanche. Toutefois la préoccupation morale qui domine les aventures romanesques des héros et l'abus des coïncidences heureuses s'harmonisent si com-

¹ *L'Arche dans la Tempête* (Plon, Paris). *Le Domaine enchanté* (Ed. Jeheber, Genève). *Le Châtaî sur la Colline* (Ed. Jeheber, Genève).